



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte pour le Grand oral

Académie de Bordeaux



Charte pour le Grand Oral

1 Préambule

Cette charte s'adresse aux membres des jurys de l'épreuve du Grand Oral. Elle a pour objectif de définir les principes communs en ce qui concerne le déroulement de l'épreuve et son évaluation, de manière à garantir une équité de traitement entre les candidats. Cette charte résulte d'un travail collaboratif des IA-IPR de l'académie de Bordeaux.

2 Rappel des textes réglementaires

L'épreuve du Grand Oral est définie par les textes réglementaires suivants :

- Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021
- Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021
- **Note de service du 27/07/2021, parue au BO N° 31 du 26 août 2021, relative à l'épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2022**

Note de service du 27/07/2021, parue au BO N° 31 du 26 août 2021, relative à l'épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie technologique à compter de la session 2022.

3 Finalité de l'épreuve

Le grand oral n'est pas un oral d'évaluation des enseignements de spécialité. Il n'est ni un pur exposé de savoirs disciplinaires ni un exercice formel d'éloquence comme le rappelle l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche : "Il ne saurait donc se confondre avec un exercice de pure rhétorique sans enjeu de connaissance, non plus qu'avec la manifestation d'une virtuosité langagière indifférente à la valeur de vérité de ce qu'elle examine."

Le BO précise : "L'épreuve permet au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante. Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation, et de montrer comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel."

Evaluation de l'épreuve

"L'épreuve est notée sur 20 points. Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction"

4 Rappel de règles éthiques à observer par les examinateurs sur l'ensemble de la durée de l'épreuve

Les évaluateurs ont une éthique professionnelle forte, fondée sur les points rappelés ci-dessous :

Bienveillance

Les examinateurs veillent à réserver un accueil et une attention respectueux et bienveillants, tout au long de la passation, envers le candidat, en tant qu'individu soumis à une épreuve difficile et stressante, qui engage sa personne. Le jury facilite les prises de parole du candidat. Si un candidat est en difficulté ou reste muet, il s'agit d'adopter une attitude lui permettant de se rassurer, de reprendre confiance en lui (lui proposer un verre d'eau, lui demander de respirer profondément...) et de s'engager dans l'épreuve, par une relance bienveillante.

Neutralité

Les examinateurs n'émettent ou ne laissent transparaître aucun commentaire ou jugement sur sa personne, sur les questions présentées, sur le travail effectué dans l'année avec les enseignants, sur les arguments présentés ou sur son projet d'orientation. Une neutralité stricte s'impose.

Ecoute active

Durant la passation, les examinateurs font preuve d'une écoute active et attentive. Ils ne manifestent aucun signe d'interprétation ou de jugement, évitent tout comportement ou signal d'interprétation qui pourraient déstabiliser le candidat. Toute attitude visant à déstabiliser le candidat est à proscrire, de même que l'usage du téléphone portable. L'aparté entre les membres du jury est à éviter.

Evaluation positive et partagée

La conduite de l'épreuve et son évaluation ainsi que les temps de parole doivent être partagés à part égale entre les deux membres du jury. Les deux examinateurs sont donc légitimes et responsables de l'ensemble de l'épreuve. Il est important d'utiliser toute l'échelle de notation et de valoriser les réussites.

5 Déroulement de l'épreuve

Rappel du déroulement global

L'épreuve comprend 20 minutes de préparation et 20 minutes de passation.

Accueil du candidat

Le secrétariat d'examen vérifie, en amont de la préparation et de la passation de l'épreuve, la convocation et l'identité du candidat. Il fait procéder au choix de la question par le jury, à partir du document présenté par le candidat, mentionnant les deux questions, et visé par l'établissement d'origine. Il informe le candidat de la durée du temps de préparation, 20 minutes, et de la possibilité qu'il a **de préparer un support qu'il pourra conserver pour la durée de la passation. Ce support ne peut pas être remis au jury, mais il peut être montré au jury pendant les trois temps de la passation. Ce support n'est pas évalué.** A la fin du temps de préparation de 20 minutes, le jury accueille le candidat avec bienveillance pour la passation. Il lui rappelle les différents temps de l'épreuve et leur durée. Il l'avertit qu'il le préviendra quelques instants avant la fin de chaque temps, de manière à respecter le cadre de l'épreuve. Il l'invite à présenter sa question et démarre le décompte du temps à partir du moment où le candidat commence sa présentation.

Présentation de la question (5 minutes)

“Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond. Le jury évalue les capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat.” Le candidat effectue sa présentation debout, sauf s’il bénéficie d’aménagements d’épreuves (cf annexe 2). **Il peut disposer du support créé pendant le temps de préparation.**

Points de vigilance

- La question, en elle-même, ne fait pas l’objet d’une évaluation.
- **Le support éventuel créé pendant le temps de préparation peut être montré au jury si nécessaire.**
- Si la question traitée concerne l’enseignement de spécialité LLCER, la présentation de la question peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l’enseignement de spécialité, **si le candidat en fait le choix**. S’exprimer en partie dans la langue étrangère ou régionale s’entend comme une liberté laissée au candidat de procéder à des interventions courtes et ciblées dans la langue étudiée ou de procéder par blocs alternant la langue étudiée et la langue française, en veillant à une articulation cohérente. Ce choix doit être valorisé. Le fait de ne pas s’exprimer dans la langue étrangère concernée n’est pas pénalisé.

Echange avec le candidat (10 minutes)

Le jury invite le candidat à s’asseoir s’il le souhaite. “Le jury interroge ensuite le candidat pour l’amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité, **en lien avec le premier temps de l’épreuve qui lui-même s’adosse à ces enseignements**. Le jury évalue ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat. »

Le jury adopte une attitude favorable au dialogue et un questionnement adapté, en lien avec la question traitée, qui facilite l’interaction. Il ne s’agit pas de mener un contrôle de connaissances, mais de partir de la présentation effectuée par le candidat pour l’amener à expliciter, approfondir, nuancer, compléter la réponse apportée à la question traitée.

Points de vigilance

- **Le candidat peut s'appuyer sur le support qu'il a conçu pendant les 20 minutes de préparation et le montrer au jury. Il ne peut ni remettre ce support au jury ni utiliser un tableau. Les questions posées par le jury ne peuvent pas être formulées par écrit et ne peuvent donner lieu à des réponses formulées à l'écrit. La priorité est donnée à l'oral et à l'interaction.**
- Si la question traitée concerne l’enseignement de spécialité LLCER, le temps d’échange peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l’enseignement de spécialité, selon le choix du candidat. Le choix de s’exprimer en partie dans la langue étrangère doit être valorisé. Pour autant, le fait de n’utiliser que la langue française ne pénalise pas le candidat. Si l’un des examinateurs ne maîtrise pas la langue vivante concernée, il posera des questions en français de manière à obtenir des explications en français. S’exprimer en partie dans la langue étrangère ou régionale s’entend comme une liberté laissée au candidat de procéder à des interventions courtes et ciblées dans la langue étudiée ou de procéder par blocs alternant la langue étudiée et la langue française, en veillant à une articulation cohérente.
- Ce temps d’échange avec le candidat doit être assuré de manière équilibrée par les deux examinateurs : ce n’est pas un temps réservé à l’examinateur qui enseigne la spécialité objet de la question traitée.

Echange sur le projet d'orientation (5 minutes)

Dans cette partie de l'épreuve, le candidat choisit d'être assis ou debout. Pour les spécialités LLCER, ce temps se déroule uniquement en français.

Le jury met fin à l'échange sur la question traitée, une fois le temps imparti écoulé, et invite le candidat à présenter en quoi cette question éclaire son projet d'orientation. L'échange s'appuie sur l'argumentation développée par le candidat.

“Le candidat explique en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel. Il expose les différentes étapes de la maturation de son projet (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale, intérêt pour les enseignements communs, choix de ses spécialités, etc.) et la manière dont il souhaite le mener après le baccalauréat. Le jury mesure la capacité du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de son aptitude à exprimer ses motivations”

Points de vigilance

- Le jury veille à ne pas évaluer le projet d'orientation ou professionnel du candidat, ni son parcours, ni la cohérence entre le choix de la question et son projet, mais uniquement son investissement, sa réflexion, ses capacités argumentatives et d'interaction.
- Le candidat n'est pas pénalisé si le projet d'orientation n'est pas en lien avec la question traitée ou s'il n'est pas abouti.
- Les questions, reformulations, du jury visent à faire expliciter les étapes de la construction du projet d'orientation, la réflexion du candidat et ses motivations sans les juger.

Clôture de l'épreuve

Le jury veillera à mettre fin à l'épreuve et à prendre congé du candidat avec courtoisie. Il adoptera une attitude neutre et bienveillante. Aucune indication sur la prestation du candidat ne doit transparaître.

6 Délibération du jury pour l'évaluation finale de la prestation

L'évaluation finale fait l'objet d'une discussion entre les membres du jury et s'appuie sur l'échelle descriptive fournie par la grille indicative officielle (annexe 1). Les cinq critères d'évaluation retenus par cette grille sont pris en compte à part égale, sur l'ensemble de la prestation. Le jury veillera à ne pas pénaliser plusieurs fois le candidat sur une même compétence évaluée. Le jury pourra s'appuyer également sur les questions et observables ci-dessous pour déterminer la note globale.

Composantes évaluées	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
Le candidat est-il convaincant ?	Le candidat mobilise-t-il les fondamentaux de la prise de parole en public (voix, regard, posture) ?	Le propos est-il clair, fluide, structuré, dynamique ?	Les connaissances sont-elles justes, précises, comprises, mobilisées à bon escient ?	Le candidat est-il capable d'écouter pour préciser, approfondir, nuancer ?	Le candidat s'appuie-t-il sur des arguments pertinents et développés pour conduire de façon personnelle une réflexion cohérente ?
Éléments d'observation Temps 1 = présentation de la question Temps 2 = échange avec le candidat Temps 3 = échange sur le projet d'orientation	(Temps 1,2 et 3) -Maîtrise de la voix (variations, audibilité, débit, fluidité, gestion des silences, articulation) -Prise en compte de l'auditoire (regard, parole adressée) - Posture qui sert le propos	(Temps 1 et début du 3) -Syntaxe correcte et variée -Vocabulaire précis à suivre -Propos en cohérence avec la question traitée -Maîtrise du temps	(Temps 1, 2 et 3) -Connaissances comprises et approfondies -Recours à un lexique approprié, aux notions et aux enjeux des programmes -Capacité à relier les savoirs et à leur donner du sens (prise de recul) -Curiosité intellectuelle	(Temps 2 et 3) -Le candidat tient compte de ce qui est dit par le jury, -Capacité à se reprendre en cas d'erreur -Mobilisation de savoirs en lien avec l'échange -Capacité à préciser, approfondir ou nuancer sa pensée	(Temps 1, 2 et 3) -Arguments fondés - Pensée cohérente et organisée -Capacité à exprimer ses motivations et à s'appuyer sur une réflexion personnelle

Points de vigilance

- Lorsque le candidat **choisit** d'effectuer une partie de l'épreuve en LVER, il ne s'agit pas de ré-évaluer les compétences linguistiques des candidats, déjà évaluées en enseignement de spécialité LLCER, mais bien de «valoriser» la prestation. La prise de risque des élèves est réelle et ne doit pas être pénalisée.
- Il est rappelé que le support éventuel conçu par le candidat pendant son temps de préparation de 20 minutes n'est pas évalué.

Annexes

Annexe 1 : Grille indicative officielle

Annexe 2 : Aménagements de l'épreuve